RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER 2021 DE LA MUNICIPALITÉ
LE MARDI 12 JUILLET 2022

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Chers collègues du conseil municipal,
Mesdames,
Messieurs,

Afin de se conformer à la loi, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du Conseil, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier de l'année précédente. Ce rapport doit également être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil municipal, c'est-à-dire sur le site Internet de la Ville.

Il me fait donc plaisir de vous présenter ce rapport qui inclut :

- le rapport et les commentaires de l'auditeur;
- le rapport financier de l'année 2021;
- les affectations des excédents budgétaires;
- de même que les principaux projets réalisés en 2021.

1. LE RAPPORT DE L'AUDITEUR

Les états financiers ont été audités et déposés par la firme Beaulieu & Associés, CPA Inc. en date du 12 juillet 2022. Les commentaires de l'auditeur se résument ainsi :

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Delson au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

2. LE RAPPORT FINANCIER 2021

Les revenus de fonctionnement et affectations se chiffrent à 19 298 551 $, tandis que les dépenses de fonctionnement et affectations s'élèvent à 16 662 690 $, dégageant ainsi un excédent de 2 635 861 $ pour l'exercice financier qui se termine au 31 décembre 2021.

Les revenus et affectations supplémentaires proviennent en partie des taxes foncières générées par les nouvelles constructions, qui se chiffrent à 106 620 $ de plus que le montant budgété de 15 180 380 $, ainsi que des droits de mutations immobilières, qui se chiffrent à 1 431 000 $ de plus que le montant budgété de 486 950 $. En 2020, nous avons reçu 686 136 $ du programme d'aide financière pour la pandémie. De ce montant, 370 836 $ a été affecté en 2020 et 315 300 $ a été affecté au budget de fonctionnement 2021. Toutefois, la pandémie a engendré des pertes de revenus au niveau de l'aréna, des activités de loisirs, et de la Cour municipale, occasionnant une baisse totale de 255 265 $, comparativement à une baisse de 430 230 $ en 2020.

Des dépenses inférieures aux prévisions budgétaires ont également été constatées dans divers services, soit 120 200 $ à l'administration générale, 118 600 $ à la sécurité publique, 361 700 $ aux travaux publics, 77 680 $ à l'aménagement du territoire, 273 030 $ en masse salariale, 85 480 $ aux loisirs et 30 620 $ au service de la dette, pour un total de 1 067 310 $.

3. AFFECTATION DES EXCÉDENTS

L'excédent de fonctionnement non-affecté pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021 s'élève à 1 915 561 $. En y ajoutant l'excédent non-affecté des années antérieures de 3 790 283 $, nous obtenons un excédent non-affecté total de 5 705 844 $.

L'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2021, totalisant 2 334 877 $, a été distribué comme suit :

- 600 000 $ dans le fonds pour l'environnement;
- 473 408 $ dans le fonds pour l'entretien des bâtiments municipaux;
- 288 046 $ dans le fonds pour les projets d'immobilisations;
- 370 700 $ dans le fonds pour les mesures d'urgence;
- 150 000 $ dans le fonds pour les initiatives citoyennes;
- 47 723 $ dans le fonds pour les élections municipales;
- Et 405 000$ mis au budget 2022 pour les projets spéciaux.

Des sommes provenant de l'excédent de fonctionnement non-affecté au 31 décembre 2021 ont été réaffectées en 2022 pour renflouer les fonds dédiés aux projets en immobilisations, à l'entretien des bâtiments municipaux et aux élections municipales. D'autres sommes ont été utilisées pour augmenter le fonds de roulement et financer des travaux d'infrastructure pour un grand total de 2 467 330 $.

Les réserves financières et fonds réservés sont composés du fonds de roulement et du solde disponible de règlements fermés, qui s'élèvent respectivement à 1 046 596 $ et à 88 660 $. Le fonds dédié aux parcs et terrains de jeux se chiffre quant à lui à 534 739 $, ce qui totalise 1 669 995 $ au 31 décembre 2021.

L'évaluation imposable, lors du dépôt du rôle de l'année 2021, était de 1 076 095 200 $ et se chiffrait à 1 132 725 300 $ à la fin de l'exercice, ce qui équivaut à une augmentation de 56 630 100 $, soit 5.26%. Cet accroissement est principalement dû aux différents projets de construction en cours.

4. LES PRINCIPAUX PROJETS RÉALISÉS

Les principaux projets réalisés en 2021 sont les suivants :

a) Dans le secteur des parcs, terrains de jeux, loisirs et culture:

- Rénovation et réouverture du Palais du patin;
- Reconduction des ententes avec nos organismes partenaires pour que les citoyens accèdent gratuitement au RécréoParc, à Héritage Saint-Bernard et à Exporail;
- Retour des activités en respect des restrictions sanitaires en vigueur : épluchette de blé d'Inde, soirée de reconnaissance des bénévoles, spectacles musicaux extérieurs et à l'église Sainte-Thérèse, projections cinéma extérieures, festivités de Noël, camping éphémère, activités physiques et culturelles en présentiel;
- Développement du projet de complexe sportif avec la Ville de Sainte-Catherine ;
- Développement d'une politique des aînés dans le cadre de la démarche Municipalités amies des aînés (MADA) ;
- Construction d'un parc canin sur la rue Principale Sud.

b) Dans le secteur de l'administration générale :

- Organisation des élections municipales 2021 ;
- Gel du taux de taxation ;
- Installation d'équipement de mesure d'urgence à l'hôtel de ville et à la Jonction (génératrices).

c) Dans le secteur des travaux publics, hygiène du milieu et circulation:

- Dons de plus de 1000 arbres aux citoyens;
- Réfection partielle de la rue Principale Sud;
- Réaménagement complet du parc Soucy;
- Ajout d'abreuvoirs dans les parcs;
- Finalisation des plans pour le réaménagement de la rue Saint-Laurent;
- Acquisition de panneaux clignotants pour piétons;
- Remplacement de l'éclairage dans certains parcs et rues par de l'éclairage DEL.

d) Dans le secteur du développement économique :

- Création d'un nouveau service de développement économique dont le mandat principal est la mise en valeur du L.E.S. (ancien lieu d'enfouissement sanitaire) ;
- Continuité des travaux de construction de la phase 2 du projet Axe sur Principale Sud;
- Finalisation des travaux de construction du Viva Cité 2 sur Georges-Gagné sud.

5. CONFIRMATION D'AIDES ET DE SUBVENTIONS DIVERSES

- Subvention dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 pour la mise à niveau des infrastructures municipales au montant de 2 818 880 $;

- Aide financière de 12 000 $ du Ministère de la Santé et des Services Sociaux dans le cadre d'un programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Ainés (MADA) ;

- Aide financière de 295 454 $ du Ministère des Transports pour la construction d'une piste multifonctionnelle dans le secteur de la rue Principale Nord (à réaliser en 2022) ;

- Aide financière de 158 134 $ du Ministère des Transports afin de sécuriser la voie cyclable sur la rue Principale Sud à l'intersection de la rue Rodier ;

- Aide financière de 976 731 $ du Ministère des Transports pour la reconstruction d'une partie de la rue Principale Sud entre la rue Rodier et la Route 132 (à réaliser en 2023).

6. ENDETTEMENT DE LA VILLE

En ce qui concerne notre endettement à long terme, il passe de 20 882 175 $ à 19 691 872 $, soit une baisse de 1 190 303 $. Cela inclut :

▪ La dette de la Municipalité, au montant de [1] :	17 463 350 $
▪ Notre part de dette dans les organismes contrôlés (c'est-à-dire la Régie d'assainissement des eaux du bassin de LaPrairie et la Régie de police) au montant de :	1 267 170 $
▪ Ainsi que notre part de dette dans les autres organismes (c'est-à-dire la MRC de Roussillon, la Communauté métropolitaine de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain) au montant de :	961 352 $
Pour un grand total de :	**19 691 872 $**

[1] De cette somme, il faut tenir compte qu'un montant de 4 392 900 $ n'a pas encore été dépensé. Ce montant correspond à des règlements d'emprunts approuvés par le MAMH dans le cadre de travaux de réfection d'infrastructures, de services professionnels et de mise à niveau des bâtiments municipaux.

Selon notre profil financier 2021 publié sur le site du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le service de dette par rapport aux dépenses de fonctionnement de la Ville de Delson se situe à 13%, soit bien en-dessous du ratio de 17.31% pour les villes de notre classe (2 000 à 9 999 habitants), et sous le ratio de 15.90 % pour les villes de la MRC de Roussillon.

À la lumière de ces résultats, nous pouvons conclure que la Ville de Delson est en excellente santé financière. Cela reflète bien notre capacité à assurer un développement responsable de notre ville, à offrir des services diversifiés et de qualité aux Delsonniennes et aux Delsonniens, ainsi qu'à assurer une saine gestion des fonds publics.

Merci

Christian Ouellette
Maire